



Fonctionnement des demandes d'assistance auprès du gouvernement fédéral dans un contexte de sécurité civile

Plan de la présentation

- 1- Bref historique des demandes d'assistance au Québec (S. Boivin)
- 2- Processus d'une demande d'assistance au gouvernement fédéral (F. Poulet)
- 3- Gestion d'un déploiement militaire dans un contexte de sécurité civile (Major S. Winters)
- 4- La gestion opérationnelle de la sécurité civile lors d'une intervention avec l'assistance fédérale (S. Boivin)
- 5- Période de questions (5 min)

Objectifs principaux de la sensibilisation aux demandes d'assistance au gouvernement fédéral lors d'un sinistre

3

- Accroître la connaissance des ***intervenants en sécurité civile*** aux demandes d'assistance au fédéral, tout particulièrement pour le recours aux Forces armées canadiennes (FAC);
- Sensibiliser les ***intervenants*** aux enjeux et aux particularités liés aux recours des FAC;
- Définir clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants lors d'une demande d'assistance au gouvernement fédéral;
- Ultimement, présenter les bonnes pratiques lors de l'utilisation des ressources militaires lors d'une intervention selon les mécanismes de coordination de la sécurité civile du Québec.

Bref historique des demandes d'assistance du Québec - FAC

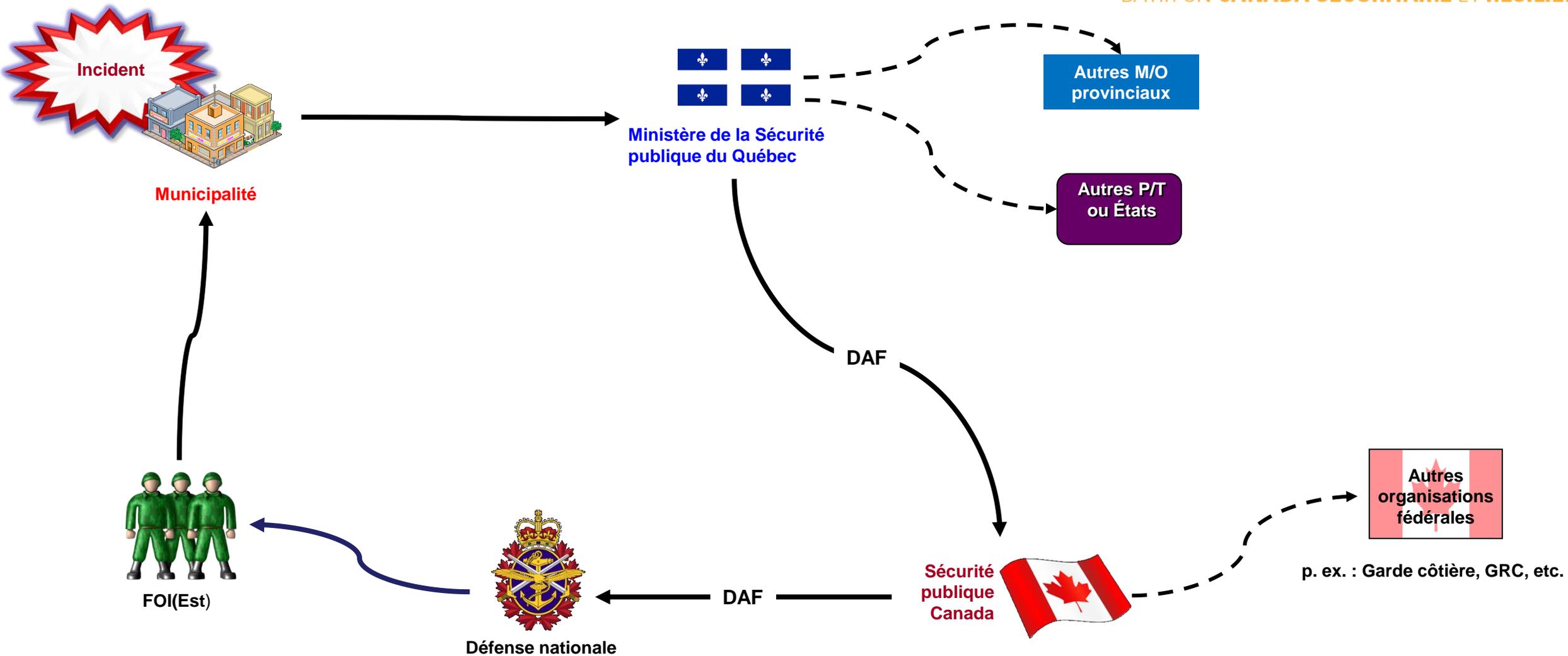
Événement de sécurité civile	Demande d'assistance des FAC	Contribution des FAC
1996 - Inondation au Saguenay	Aucune	L'aviation des FAC ont assisté le gouvernement du Québec dans l'évacuation d'urgence des personnes isolées par la crue des eaux.
1998 - Tempête de verglas (Op Récupération)	Demande d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	Au plus fort de la crise, on comptait 15 784 militaires de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne déployés, dont 3740 réservistes.
2002 - Feu de forêt Nord-du-Québec	Aucune	Le feu de forêt dans le secteur de Nemiscau près de la Baie-James a nécessité l'évacuation de près de 630 résidents.
2011 - Inondation en Montérégie (Op Lotus)	Demande d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	Les FAC ont soutenu le gouv. du Québec en déployant des ressources humaines spécialisées et matérielles spécialisées pour soutenir les autorités gouvernementales. 840 membres des FAC.
2017 - Inondation printanière (Op Lentus)	Demande d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	Les FAC ont soutenu le gouvernement du Québec. Près de 1700 militaires ont été déployés dans les régions touchées.
2018 - Panne électrique aux IDM	Demande d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	Les FAC ont soutenu le gouv. du Québec pour apporter des équipements essentiels au rétablissement des communications à l'aide d'un avion Hercules des FAC.
2019 - Inondation printanière (Op Lentus)	Demande d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	Les FAC ont soutenu le gouv. du Québec. +/- 1050 militaires ont été déployés.
2020 - COVID-19 (Op Laser)	Plusieurs demandes d'assistance humanitaire du gouvernement du Québec	<p>Les FAC ont soutenu le gouv. du Québec dans les CHSLD et lors de la campagne de vaccination. Près de 970 militaires dans les CHSLD, de 200 Rangers dans les communautés nordiques et près de 350 militaires en soutien aux opérations, pour un total de +/- 1500 militaires dans l'opération Laser.</p> <p>Les Rangers des FAC ont porté assistance dans les communautés nordiques.</p>

2- Processus d'une demande d'assistance au gouvernement fédéral (F. Poulet)

Processus de demande d'assistance fédérale



BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT



Processus de demande d'assistance fédérale



BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT

La demande d'assistance fédérale doit :

- provenir d'une province ou d'un territoire et être officielle (lettre de ministre à ministre par exemple);
- démontrer l'urgence et une évaluation des risques comprenant les éléments suivants :
 - les conséquences appréhendées de la situation en cours;
 - l'indisponibilité ou les obstacles pour que des ressources de la province, du secteur privé et des ONG répondent au besoin;
 - les effets souhaités des capacités demandées pour combler ces lacunes.

Au Québec, la demande doit venir du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) et être acheminée à Sécurité publique Canada





En réponse, Sécurité publique Canada va :

- évaluer toutes les ressources fédérales ou autres (Croix-Rouge canadienne, Ambulance St-Jean, etc.) disponibles;
- en dernier recours, évaluer les ressources des Forces armées canadiennes (FAC) en fonction de leurs principes d'emploi;
- évaluer les paramètres du déploiement;
- répondre officiellement à la province en indiquant le cadre du soutien offert par le fédéral, y compris des échéances, le cas échéant;
- coordonner avec le MSP et les organisations participantes pour faire le suivi du soutien accordé en fonction du cadre convenu;
- coordonner avec le MSP pour le renouvellement ou la fin de la demande d'assistance fédérale lorsque c'est approprié.

3- Gestion d'un déploiement militaire dans un contexte de sécurité civile (Major Winters)



Mandat des FAC

Assurer la protection du Canada et de la population canadienne ainsi que maintenir la paix et la stabilité à l'étranger.





Emploi de la force au Canada Spectrum des opérations nationales





Intention stratégique des FAC en appui aux autorités civiles

Avoir un effet sur le terrain dans les premiers 12 à 24 heures suivant une demande d'assistance.





Types d'assistance par les FAC

- **Prestation de services**
- **Assistance humanitaire**
- **Assistance aux agences de maintien de l'ordre (AAMO)**
- **Aide au pouvoir civil**
- ***Loi sur les mesures d'urgence***





Lois, décrets et règlements régissant les opérations nationales

- *Loi sur les mesures d'urgence*
- *Loi sur la défense nationale*
- *Code criminel* du Canada (usage de la force)
- Décret d'assistance aux services de police provinciale
- Décret d'assistance à Service correctionnel Canada
- Politique du MDN sur les prestations de services
- Ordre d'opération permanent pour les opérations nationales
- Ordres et règlements des FAC (conduite du soldat)





Ressources immédiates disponibles pour les opérations nationales

- Armée

- Une équipe d'intervention CBRNE conjointe (FAC-GRC)
- Une unité spécialisée contre la lutte au terrorisme (JTF-2)
- Une unité d'intervention immédiate (UII) par division
à **24 heures d'avis** (350 personnes)

- Aviation

- Trois centres de coordination de recherche et sauvetage
 - Victoria, Trenton, Halifax
- Un avion-patrouille CP-140 *Aurora* sur chaque côte
- Deux avions CC-130 *Hercules* en haute disponibilité
- Quatre CF-18 en état d'alerte immédiate
- Un hélicoptère CH-146 *Griffon* par Division

- Marine

- Un navire d'intervention sur chaque côte





Avis de mouvement

	2 h	4 h	8 h	12 h	24 h	72 h	96 h
J9 2 Div							
GRI							
UII (RECO)		G9 Bde (S9)					
UII (AG)							
UII (GP)							
GBT		G9 Bde (S9)			OLR		
GCIA							





Unité d'intervention immédiate (UII)



Groupe reco (± 10 pers) (8 h d'avis)

- Équipe de commandement
- Équipe de transmission

Groupe principal (24 h d'avis)

- Une cie (± 100 pers)
- Une cie de soutien (± 100 pers)
 - logistique
 - transport
 - médical
 - transmission
 - génie

Groupe d'avant-garde (12 h d'avis)

- Une cie (± 100 pers)
- Équipe médicale
- Équipe log
- Autres spécialistes si requis

350 personnes





Principes d'emploi des FAC

1. Les FAC sont une ressource de dernier recours.
2. Les FAC sont en appui aux autorités civiles lorsque la situation dépasse leurs capacités.
3. L'emploi des FAC ne devra pas se faire sur une base continue.
4. Recourir aux FAC pour l'utilisation des capacités spécialisées que seules les FAC possèdent ou ne pouvant être utilisées en temps opportun.
5. Les FAC se retireront dès que les autorités civiles auront repris le contrôle de la crise et que l'assistance n'est plus requise.





Principes d'emploi des FAC

6. Les FAC ne peuvent être placées en situation de compétition avec le secteur privé.
7. Un service ne doit pas compromettre la confiance ou le respect du public pour les FAC ou dégrader l'état de préparation des ressources (ex. : maintenance des hélicoptères).
8. Les priorités seront toujours mises sur les actions menant à sauver la vie et/ou à atténuer la souffrance et à protéger les infrastructures essentielles.
9. Les FAC ne seront pas utilisées comme une ressource tout usage.
10. Une capture de coûts sera effectuée à toute prestation ou assistance.





Principes d'emploi des FAC

Assistance humanitaire/Service public

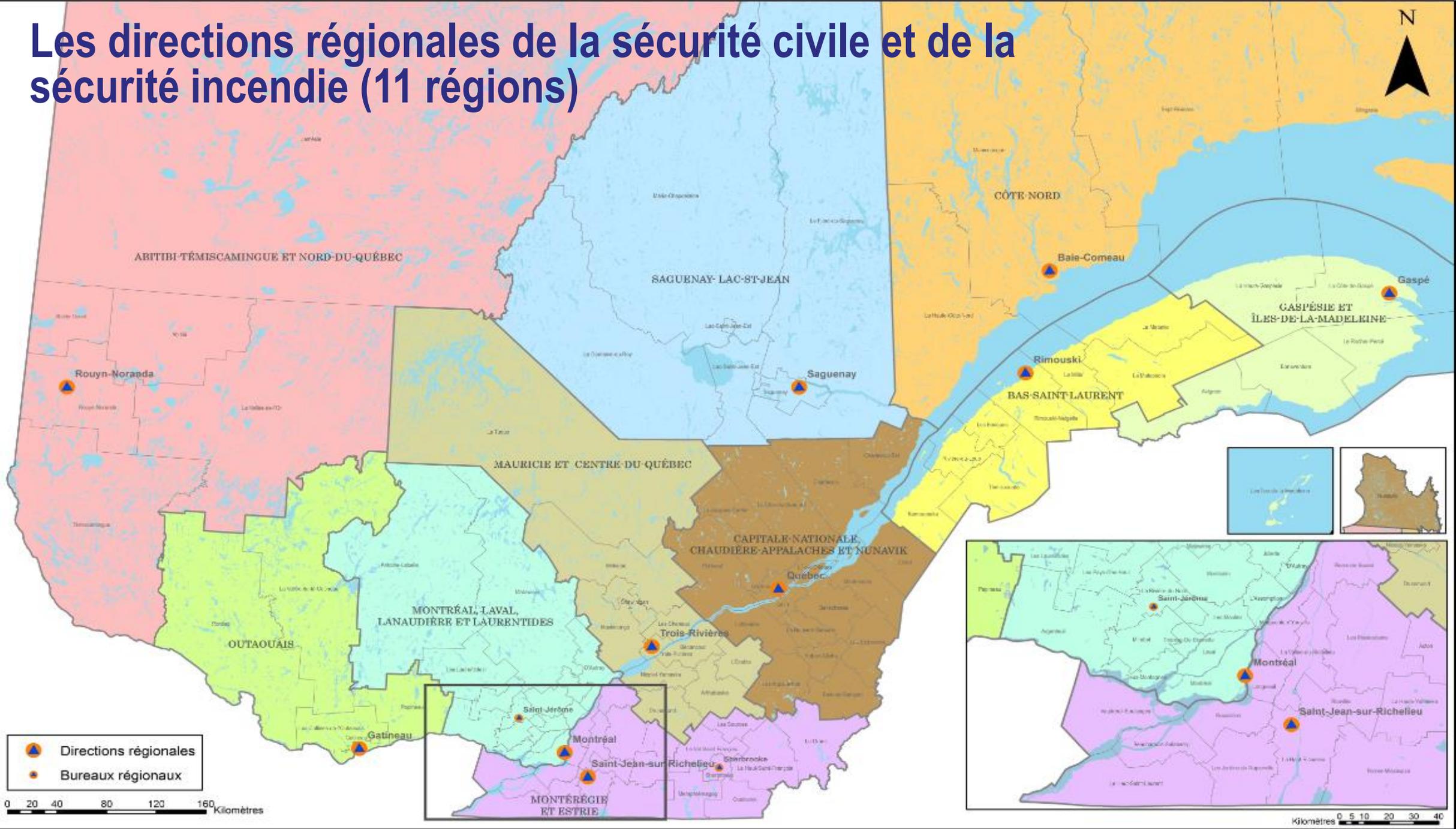
- Haute visibilité de la demande;
- Incidence plus vaste sur la défense;
- Nature délicate ou possibilités de répercussions politiques;
- Possibilités d'expansion des opérations des FAC.





La gestion opérationnelle de la Sécurité civile lors d'une demande d'assistance des FAC.

Les directions régionales de la sécurité civile et de la sécurité incendie (11 régions)



Mécanismes de coordination en sécurité civile*

Lien: <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-civile/mecanismes-coordination>

- **Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)**
Dirigée par le maire ou le directeur général de la municipalité
→ aucune présence militaire (agent liaison municipale dans les CRCG)
- **Organisation régionale de sécurité civile (ORSC) → UII /GBT (G9)**
Coordonnée par le directeur régional de la sécurité civile, qui agit à titre de coordonnateur régional de la sécurité civile
- **Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) → FOI (EST), (G9)**
Coordonnée par la sous-ministre associée à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, qui agit à titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile →
Général
- **Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)**
Dirigé par le secrétaire général du gouvernement du Québec

* Mémoire sur les mécanismes de coordination en sécurité civile adopté par le Conseil des ministres en mars 2021

Gestion opérationnelle des interventions avec les FAC

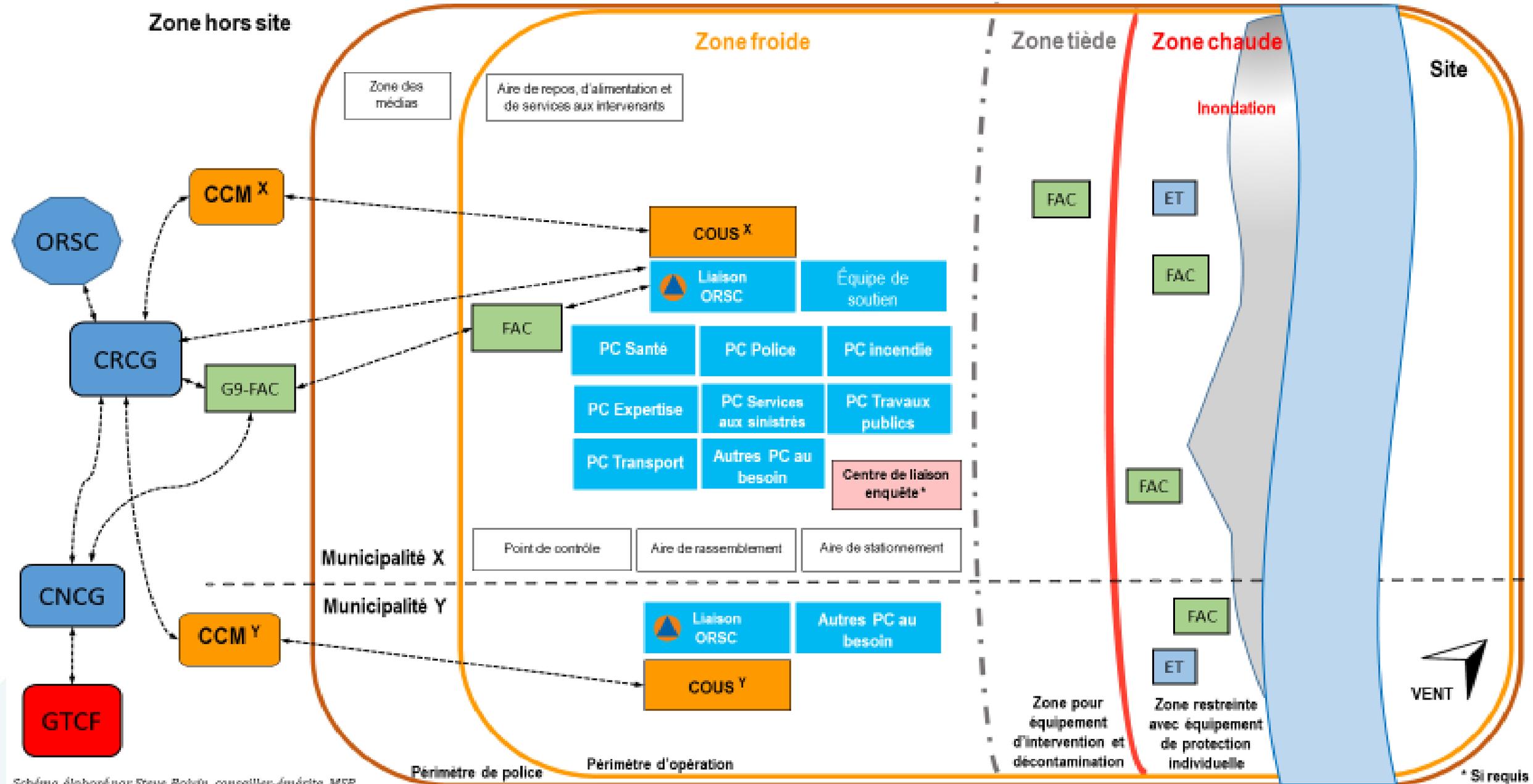


Schéma élaboré par Steve Boivin, conseiller-émérite, MSP

Planification du déploiement des FAC – Op Lentus

25

- 1- **Un officier de liaison régional (OLR) et d'un groupe de reconnaissance** des FAC se déplacera dans chacune des directions régionales touchées.
- 2- **L'OLR des FAC** demeurera en lien avec le **directeur régional** pour traiter tout problème des autorités locales.
- 3- Les municipalités transfèrent leurs demandes pour les FAC au CRCG des directions régionales (DRSCSI)
 - > Aucune demande sur le terrain.
 - > Une analyse préalable avec l' **OLR** des FAC doit être faite pour évaluer les tâches autorisées ou non.
 - > Une compilation est obligatoire au CRCG.
- 4- Les **directeurs régionaux**, en lien avec l' **OLR** des FAC, auront à prioriser les demandes et à s'assurer que toute l'aide provinciale a été envisagée avant d'aller de l'avant avec l'apport des FAC (ex. : entraide municipale, jumelage ACSIQ).
- 5- Les **conseillers régionaux en sécurité civile** devront accompagner, **si possible**, les FAC lors de la reconnaissance et pourront transmettre les demandes municipales aux CRCG.

Suivi des tâches pour les FAC

- importance d'une liaison continue SC et FAC

MUNICIPALITÉ	INTERV	RÉTABLIS	TERMINÉ	Demande des tâches aux FAC	Projection		
					20-mai	21-mai	22-mai
Mauricie							
Shawinigan			X	Demande aux FAC pour ouvrir des sacs de sable (8000) pour le 20 mai (2017-05-17)	X		
Yamachiche	X			Travaux pour enlever les sacs en cours (2017-05-17). Certains secteurs tjrs inondés	X		
Gatineau		X		Travaux d'enlèvement des sacs de sable par les FAC à Gatineau pour la Corvée du 20-21 mai. Participation du Général à la cérémonie de départ au manège militaire avec la Sécurité civile et les autorités municipales, dont le maire		X	
Montérégie							
Hudson		X		Travaux d'enlèvement des sacs de sable par le FAC (va se poursuivre le 20 mai)	X		
L'Île-Perrot		X		Travaux d'enlèvement des sacs de sable pour une digue 20 000 sacs de sable (en cours) et demande pour enlever sacs autour 10 à 15 résidences (en analyse)		?	
Terrasse-Vaudreuil		X		Récupérer 50 000 sacs de sable par les FAC le 20 mai	X		
Vaudreuil-sur-le-lac		X		Travaux complétés			
Secteur Laurentides							
St-André-d'Argenteuil	X			Tjrs inondé. Travaux des FAC pour l'enlèvement des sacs de sable pour le 20 mai (am). Nouvelle demande: Travaux pour enlèvement de sacs de sable à la Pointe-aux-anglais (en analyse)	X		
Ste-Marthe-sur-le-Lac		X		Demande enlèvement digues de 3 km de sacs de sable pour le 21 mai (confirmé 30 militaires FAC+MTQ)		X	
Secteur Montréal							
Ahunatic-Cartierville		X		11.11- Travaux d'enlèvement de sacs de sable sur palettes par les FAC (en réévaluation)	X		
Pierrefonds/Roxboro		X		Travaux complétés secteur Dauville et tâche 9.12-2 annulé			
Ste-Anne-de-Belle-vue		X		9.12-1 Travaux d'enlèvement des sacs de sable par les FAC (travaux prévus le 20 mai)	X		
Secteur Laval							
Laval		X		Les FAC ont été demandées de participer à la Grande Corvée (20 mai +/- 60 militaires et si nonc omplété, reprise le 21 mai avec 60 militaires)		X	
					8	5	
Légende :							
INTERVENTION :	Requiert soutien gouvernemental						
RÉTABLISSEMENT :	Secteurs récurrents inondés (ne nécessitant plus ou pas de soutien gouvernemental)						
TERMINÉE :	Crue terminée – Retour à la normale						
Tâches aux FAC à faire							
						13	

Critère de réussite et d'achèvement de fin de la mission (importance de l'aide à la décision)

		CNCG-FAC				Remarques
		15-mai-17	19-mai-17	22-mai-17		
1	Les capacités provinciales suffisent à gérer l'événement					
1.2	Les FAC ont reçu du niveau stratégique l'ordre d'amorcer ou d'interrompre les opérations					N.A.
1.3	Les ressources provinciales suffisent à répondre à la situation d'urgence					
1.4	L'intervention provinciale indique que la menace en cours est contenue					CNCG démobilité
1.5	Niveau d'intervention de la SCQ					Supervision régionale seulement
1.6	Nombre d'états d'urgence locaux déclarés					
1.7	Capacité des entreprises privées à répondre aux demandes des autorités					
1.8	Capacité des employés municipaux à gérer la situation					Les municipalités sont aptes à gérer la situation
1.9	Démobilisation des structures de gestion de crise des services d'incendie					
1.10	Démobilisation du centre de coordination provincial					CNCG démobilité
1.11	Retour aux opérations normales du centre des opérations du gouvernement					Le COG est de retour aux opérations normales
1.12	État d'urgence à Montréal					
1.13	État d'urgence à Laval					

En conclusion

- La sécurité civile est une préoccupation et une responsabilité qui interpelle tous les acteurs de la société.
- Le PNSC est l'outil des partenaires gouvernementaux pour assurer une gestion efficace des conséquences d'une catastrophe, le tout selon les mécanismes de coordination.
- **Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la sécurité civile sur leurs territoires respectifs → Cadre de sécurité civile du Canada.**
- **Le recours aux FAC est un dernier recours et le soutien des FAC au gouvernement du Québec est coordonné via le MSP.**
- Les municipalités locales sont (et demeurent) responsables de la sécurité civile sur leur territoire.
- Les municipalités ont le devoir et l'obligation de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de leurs résidents.

Exemple de tâches possibles des FAC lors des inondations

29

- Planification et coordination avec les autorités civiles;
- Accomplir des travaux de sacs de sable;
- Construction de digues;
- Transport d'intervenants;
- Assistance à l'évacuation des sinistrés en soutien aux autorités locales;
- Reconnaissance de routes;
- Patrouille de reconnaissance conjointe (services incendie, police, etc.);
- Effectuer des transports d'équipement;
- Eau de substitution;
- Etc.

Merci de votre attention!



24 h / 7 j

Pour nous joindre :

Centre des opérations gouvernementales (COG)

Partenaires : 1 866 650-1666